SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU NERACAIS (S.M.D.E.N.)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 28 MARS 2023

* * * * *

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Économique du Néracais, légalement convoqué le mercredi 22 mars 2023, s'est réuni à 17h30 à Agrinove à Nérac, le mardi 28 mars 2023, en séance publique, sous la présidence de M. Nicolas Lacombe.

Étaient présents :

Département de Lot-et-Garonne : Monsieur Nicolas Lacombe.

Communauté de communes Albret Communauté : Messieurs Patrick Golfier, Jean de Nadaillac et Pascal Legendre.

Pouvoirs : Monsieur Masset à Monsieur Lacombe, Monsieur Bilirit à Monsieur Golfier, Madame Tonin à Monsieur Legendre, Madame Paillarès à Monsieur De Nadaillac.

Excusés : Mesdames Tonin et Paillarès, Messieurs Bilirit, Bousquier, Masset, Cassagnabère.

Absents : Messieurs Chollet et Garrabos.

Assistaient par ailleurs : M. Patrice Chiesa, directeur adjoint d'Albret Communauté, M. Jean-Luc Giordana, Directeur adjoint du Conseil départemental de Lot-et-Garonne, M. Hubert Cazalis, directeur, M. François Paolini, chef de projets et Mme Amandine Pontens, assistante administrative et de communication (S.M.D.E.N.).

Excusés : M. Alain Lorenzelli, Président d'Albret Communauté et M. Jean-Marc Cammarata, DGS d'Albret Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean de Nadaillac est désigné secrétaire de séance.

* * * * *

Le quorum étant atteint, Monsieur Nicolas Lacombe, Président, ouvre la séance. **Le comité syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du mardi 7 février 2023.**

Actualités d'Agrinove : à la demande de Monsieur le Président, Hubert Cazalis, directeur, détaille rapidement l'actualité de ces deux derniers mois :

- Les inscriptions au concours 2023 se terminent vendredi 31 mars. Nous sommes sur une année moyenne avec à ce jour 82 pré-inscrits. Le jury se réunira le 9 mai prochain, la remise des prix se fera ensuite le 28 juin au Conseil départemental du Lot-et-Garonne.

- L'inauguration de l'entreprise Gascogne Formation, nouvellement installée à la pépinière, s'est tenue le 25 mars dernier, suivie par une cinquantaine de personnes.

- Technopole : les travaux menés en collaboration avec la SEM 47 se poursuivent et les étapes se succèdent, au rythme du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et dans l'attente de la commercialisation prochaine des parcelles.

- Le lycée Agricole de Nérac a été retenu pour dispenser dès la rentrée prochaine une Licence professionnelle « Agronomie, parcours numérique pour l'agriculture », fruit d'un long travail mené en collaboration avec de nombreux partenaires dont Agrinove et le Cluster Machinisme.

1) Compte de Gestion 2022 (délibération n° 2023-03) :

Monsieur Nicolas Lacombe, Président, rappelle que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT QUE LA GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL N'APPELLE PAS D'OBSERVATION PARTICULIERE, LE COMITE SYNDICAL :
► Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

► Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

► Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare, après en avoir délibéré, à l'unanimité, que le Compte de Gestion dressé par le Receveur pour le budget principal, en ce qui concerne l'exercice 2022, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

2) Compte administratif 2022 (délibération n° 2023-04) :

Le comité syndical examine le compte administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement		**Sommes en Euros**
Dépenses	Prévues :	630 344.21
	Réalisées :	303 475.60
Recettes	Prévues :	630 344.21
	Réalisées :	324 610.78
Résultat de l'exercice		**21 135.18**
Résultat reporté N - 1		- 322 344.21
Fonctionnement		
Dépenses	Prévues :	574 869.79
	Réalisées :	264 223.13
Recettes	Prévues :	574 869.79
	Réalisées :	586 179.15
Résultat de l'exercice		**321 956.02**
Résultat reporté N - 1		**324 214.00**
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		- 301 209.03
Fonctionnement :		321 956.02
Résultat global :		**20 746.99**

Le Président quitte l'assemblée.

Monsieur Patrick Golfier, vice-président, propose de voter le compte administratif ; le comité syndical, **après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2022.**

3) Affectation des résultats 2022 (délibération n° 2023-05) :

Monsieur Nicolas Lacombe, Président, rappelle que les résultats du compte administratif 2022, conformes à ceux du compte de gestion 2022, se présentent ainsi :

Résultat de l'exercice 2022 :
Fonctionnement : excédent de 321 956.02 €
Investissement : excédent de 21 135.18 €

Résultat de clôture 2022 (cumul avec exercices précédents) :
Fonctionnement : excédent de 323 825.81 €
Investissement : déficit de 301 209.03 €

L'affectation de résultat de l'exercice 2022 qui est proposée est la suivante :

- Affectation de 301 209.03 € en section d'investissement (recette) ;
- Report de 301 209.03 € en section d'investissement (dépense) ;
- Report de 22 616.78 € en section de fonctionnement (recette).

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'affecter au compte 1068 (section d'investissement) la somme de 301 209.03 € ;
- de reporter au compte 001 (section d'investissement) la somme de 301 209.03 € ;
- de reporter au compte 002 (section de fonctionnement) la somme de 22 616,78 €.

4) Budget primitif 2023 (délibération n° 2023-06) :

Le Président présente le budget de fonctionnement avec les masses budgétaires principales et le budget d'investissement, ci-après annexés.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif de l'exercice 2023 comme suit :

Investissement	
Dépenses	**607 547.63 €**
Recettes	**607 547.63 €**
Fonctionnement	
Dépenses	**585 616.78 €**
Recettes	**585 616.78 €**

5) Concours Agrinove – Prise en charge des frais (délibération n°2023-07) :

Le Président rappelle que la neuvième édition de notre concours « innovations pour l'agriculture » sera clôturée ce vendredi 31 mars et qu'un jury d'une quinzaine de responsables socio-économiques se réunira courant mai pour désigner nos lauréats.

Les membres du jury siègent à titre gracieux au titre du partenariat qu'ils entretiennent avec notre structure. Cependant, il parait normal de pouvoir prendre en charge le repas de midi de ce comité, ainsi que les frais de transport et d'hébergement des membres qui en feront la demande.

De même, les membres du jury et les élus du SMDEN seront invités à la remise des prix qui permettra d'octroyer 25 000 Euros en numéraire à nos trois lauréats.

Après en avoir débattu, le comité syndical décide à l'unanimité :

- de prendre en charge le repas du midi à l'occasion de la réunion du jury du concours prévue le mardi 9 mai 2023 ;
- de prendre en charge les frais de transport des membres du jury qui en feront la demande ;
- de prendre en charge l'hébergement des membres du jury qui en feront la demande et dont la résidence administrative est située hors du département du Lot-et-Garonne (nuit précédant ou/et suivant la réunion du jury) ;
- d'affecter 25 000 Euros aux dotations du concours ;
- de prendre en charge les frais de réception de cette remise des prix.

L'ensemble de ces frais ont été chiffrés et inscrits au budget primitif précédemment voté.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Président,
Nicolas LACOMBE.

Annexe à la délibération 2023-06 : budget primitif 2023 (page suivante).

Le budget primitif voté le 28 mars 2023 est le suivant :

		BUDGET PRIMITIF 2023	Fonctionnement		Investissement	
Chapitre	Article	Désignation	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
27	2764	Marché public concession d'aménagement				300 000,00
21	2183	Equipement (informatique)				2 338,60
21	2184	Equipement (mobilier)				4 000,00
011	605	Achat de matériel		3 000,00		
011	60611	Eau et assainissement		1 000,00		
011	60612	Energie et electricité		4 000,00		
011	60631	Fournitures d'entretien		500,00		
011	60632	Fournitures de petit équipement		500,00		
011	6064	Fournitures administratives		4 000,00		
011	6068	Autres matières et fournitures		250,00		
011	611	Contrats de prestations de services		11 000,00		
011	6135	Locations mobilières		1 500,00		
011	6156	Maintenance		4 000,00		
011	6161	Multirisques		2 620,00		
011	6182	Documentation générale et technique		758,18		
011	6184	Verseents à des organismes de formation		2 000,00		
011	6185	Frais de colloques et séminaires		8 000,00		
011	6188	Autres frais divers		250,00		
011	6228	Divers		250,00		
011	6231	Annonces et insertions		6 000,00		
011	6232	Fêtes et cérémonies		2 500,00		
011	6237	Publications		33 500,00		
011	6251	Voyages et déplacements		5 000,00		
011	6256	Missions		500,00		
011	6257	Réceptions		150,00		
011	6261	Frais d'affranchissement		200,00		
011	6262	Frais de télécommunications		4 000,00		
011	627	Services bancaires et assimilés		100,00		
011	6281	Concours divers (cotisations ...)		4 000,00		
012	6332	Cotisations versées au FNAL		100,00		
012	6336	Cotisations au centre national et CNFPT		3 400,00		
012	6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémuner.		500,00		
012	6411	Rémunération et autres indemnités (titulaires)		57 000,00		
012	64111	Rémunération principale				
012	64112	NBI,supp. fam. de traite. & indemnité de résidence				
012	64118	Autres indemnités				
012	6413	Rémunération et autres indemnités (non titulaires)		47 000,00		
012	64131	Rémunération				
012	64138	Autres indemnités				
012	6451	Cotisations à l'URSSAF		23 000,00		
012	6453	Cotisations aux caisses de retraite		16 000,00		
012	6454	Cotisations aux ASSEDIC		2 500,00		
012	6456	Versement au FNC du supplément familial				
012	6458	Cotisations aux organismes sociaux		199,00		
012	6474	Versements aux autres oeuvres sociales				
65	65888	Autres		1,00		
67	6714	Bourses et prix		30 000,00		
040 / 042	6811	Amortissements		2 338,60	2 338,60	
74	7473	Conseil Départemental	336 000,00			
74	74758	Albret Communauté	224 000,00			
75	752	Loyers pépinière	3 000,00			
021 / 023	021 / 023	Virement section d'investissement		304 000,00	304 000,00	
001	001	Déficit 2022 reporté (investissement)				301 209,03
002	002	Excédent 2022 reporté (fonctionnement)	22 616,78			
10	1068	Affectation du résultat 2022			301 209,03	
		TOTAUX	**585 616,78**	**585 616,78**	**607 547,63**	**607 547,63**